

Groupe scolaire des 3 pommes

Compte-rendu Conseil d'école

18/12/2017

Excusés:

Mme Mielvaque, Mme Loyer, M Lemarchant,

Présents :

Collectivité : M Lebouvier, Mme Pellan, (Mme Mauduit, Mme Herel, M Roset, Mme Barbot)

Parents d'élèves : Mme Bottin, Mme Cholot Amélie, Mme Dadure, Mme Dufailly, Mme FOuchard, Mme Haupais, Mme Isabelle, M Le Jolivet, Mme Lemièrre, Mme Levavasseur, Mme Marie, M Marot, M Nicolas, Mme Pauty, Mme Savary.

Ecole : Mme Beuve, Mme Ledentu, Mme Gautier, Mme Savey, Mme Gazengel, Mme Régent, Mme Letellier, Mme Chesneau, Mme Conq, M Bribet, Mme Turgis, Mme Stalin M Girres, M Pierrard.

IEN :

DDEN :

Ordre du jour :

- Organisation des rythmes scolaires rentrée septembre 2018

Organisation des rythmes scolaires rentrée 2018

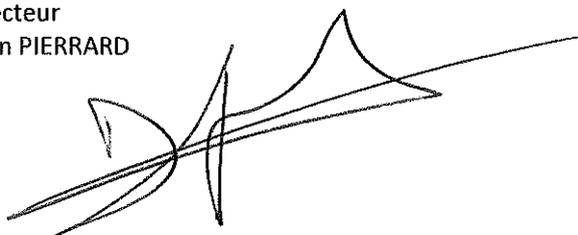
- **M Lebouvier** précise que le conseil municipal réuni le 12 décembre a voté (23 voix pour et 3 abstentions) en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours.
- **M Roset** (adjoint au maire en charge des finances) présente le coût de l'organisation des TAP pour la commune :
 - Après les aides de l'état (50€ / enfant) le reste à charge pour la commune est de 22000€ par an.
- **M Lebouvier** précise que la commune ne sait pas si le coût du transport scolaire le mercredi matin sera pris en charge par l'agglomération en cas de maintien de la semaine de 4,5 jours.
- **M Pierrard** rappelle les résultats du sondage auprès des familles réalisé en juin.
 - 75% des parents en maternelle favorables à un retour à la semaine de 4 jours
 - 82% des parents en élémentaire favorables à un retour à la semaine de 4 jours
- **M Pierrard** rappelle les éléments réglementaires de la circulaire du DASEN en date du 14 novembre. La dérogation souhaitée par le conseil municipal permettant un retour à 4 jours doit être adoptée par le conseil d'école pour entrer en vigueur.
- Après un débat il est procédé au vote à bulletin secret.

Maintien du dispositif actuel sur 4,5j :	10
Retour à la semaine de 4 jours :	18
Blancs :	1

Le projet d'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours ci-joint sera transmis à la DSDEN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le directeur
Damien PIERRARD



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (articles D521-10 à 12 du code de l'éducation)

**PROJET D'ORGANISATION
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE OU LE PRÉSIDENT DE L'EPCI OU LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ECOLE (Le document doit être transmis à l'IEN de la circonscription pour le 16 janvier 2018)

*ECOLE (1 fiche par école si organisation différente) : groupe scolaire des 3 pommes
COMMUNE OU EPCI : Saint Amand Villages*

CIRCONSCRIPTION :

St Lo 3

	TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN		TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRÈS-MIDI		PAUSE MÉRIDIANNE		ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES : DURÉE PRÉVISIONNELLE
	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	
LUNDI	9h	12h	13h30	16h30	12h	13h30	
MARDI	9h	12h	13h30	16h30	12h	13h30	
MERCREDI ou SAMEDI (à titre dérogatoire) *							
JEUDI	9h	12h	13h30	16h30	12h	13h30	
VENDREDI	9h	12h	13h30	16h30	12h	13h30	

*** barrer la mention inutile**

Précisions complémentaires éventuelles :

Fait à St Amand

le 18 décembre 2017

CACHET ET SIGNATURE du maire ou du président de l'EPCI ou du président du conseil d'école

GRUPE SCOLAIRE DES 3 POMMES

81 rue des écoles

50160 St-Amand-Villages

Tél : 02 33 56 93 31

mailto:ce0500820v@ac-caen.fr

